

**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 2 (1924)

**Heft:** 4

**Artikel:** L'Hospice des vieillards de l'Ajoie à Saint Ursanne

**Autor:** Choffat, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-722815>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'Hospice des Vieillards de l'Ajoie à Saint Ursanne.

par J. Choffat, Secrétaire du Comité Jura-Nord „Pour la Vieillesse”, Porrentruy.

Saint Ursanne! Délicat panorama jurassien et gracieuse vision d'une antique splendeur, la petite ville coquettement assise au bord du Doubs charme irrésistiblement le visiteur. Elle offre à l'archéologue les trésors de sa merveilleuse collégiale et les ruines de son majestueux château; au dévot, l'ermitage de Saint Urs et le recueillement du cloître; au peintre, les silhouettes de ses vieux édifices et du vénérable pont que protège paternellement Saint Jean Népomucène; au poète, les ombrages mystérieux de ses forêts et les sinuosités fleuries de ses vallées; au gourmet, les filets savoureux de ses truites. C'est dans ce cadre pittoresque et tranquille que la charité publique a placé l'Hospice des Vieillards de l'Ajoie.

Il date de 1896. A cette époque, quelques citoyens dévoués, justement préoccupés du manque d'établissement de ce genre dans le pays de Porrentruy, constituèrent, avec l'aide des communes et des particuliers, une société anonyme dite „Hospice des Vieillards de l'Ajoie”. Ils en fixèrent le siège à Saint Ursanne, où ils avaient l'occasion d'acquérir l'ancien pensionnat des Soeurs de la Charité.

Le 23 novembre 1896, les premiers vieillards — au nombre de 8 — firent leur entrée à l'Hospice. A la fin de l'année, ils étaient 16; en 1897, 31, puis 84 au 31 décembre 1900. En 1904, la place commençait à manquer, et il fallut édifier un nouveau bâtiment, l'aile nord, désormais réservée aux femmes. En 1914, le chiffre des pensionnaires arrivait à 117. Il est aujourd'hui de 150, soit le nombre de lits dont l'Hospice dispose. Durant ces trois dernières années, jamais un lit n'est resté longtemps inoccupé, et il faut refuser des admissions. Depuis sa fondation, l'établissement a hébergé 780 vieillards. Il est tenu par des religieuses de la Sainte Croix (Ingenbohl).



Vue générale de St-Ursanne et de l'Hospice.  
Gesamtansicht von St. Ursanne mit dem Asyl.

En 1916, on commença la construction de l'aile sud, avec, au rez-de-chaussée, la buanderie, et, à l'étage, la grande salle de réunion des hommes. En 1923/24, on a complété cette aile, symétriquement au bâtiment des femmes, par la construction d'ateliers. L'Hospice n'a donc pas été créé de toutes pièces comme tel, et résulte en grande partie (le corps principal) de l'adaptation de bâtiments déjà anciens. Ceci laisse entrevoir à ceux qui en ont l'expérience que les installations du chauffage central, de l'eau, de l'électricité, et que les agrandissements devenus successivement nécessaires, n'ont pas été sans causer de sérieuses migraines aux directeurs.

D'autre part, la situation pittoresque de Saint Ursanne a ses inconvénients. Le Doubs y coule entre des montagnes très rapprochées, la vallée est resserrée et les terrains de culture sont rares. L'Hospice possède de beaux carrés de jardin potager — tous gagnés peu à peu sur le rocher — mais ne peut pas songer à organiser une



Façade Est du bâtiment principal et jardin.  
Ostfront des Hauptgebäudes mit Garten.

exploitation agricole proprement dite, et c'est ce que l'administration a le regret de dire à la Direction cantonale de l'assistance qui, maintes fois, en a exprimé le désir. Car l'exploitation agricole a deux grands avantages: elle fournit aux vieux l'occasion de travailler la terre, occupation tout indiquée pour eux; en outre, elle peut rapporter de jolis bénéfices (témoin tel hospice bernois qui vend pour frs. 50,000 de légumes par an).

Faute de travail agricole, les pensionnaires semblaient donc fatallement voués à l'oisiveté, la „mauvaise conseillère“ si souvent flétrie par les moralistes. Les femmes ont le raccommodage du linge, les lessives, la préparation de légumes, etc. Mais parmi les hommes valides, bien peu travaillaient. Outre deux ou trois jardiniers, deux menuisiers par intermittences, un porcher, quelques-uns faisaient de la vannerie. D'ailleurs neuf sur dix n'accepteraient pas un travail imposé, obligatoire. Si on les demandait en ville pour façonner du bois ou pour toute autre légère besogne, trop souvent ils titubaient en rentrant.



Atelier en construction. — Im Rohbau fertige Werkstatt.

Depuis longtemps préoccupée de cette situation et dans le désir d'inciter les vieux au travail, de les arracher à l'oisiveté, de leur donner l'occasion de s'occuper — sans compter les petits bénéfices que leur procure leur travail — l'administration de l'Hospice a fait construire des ateliers qu'on a pu inaugurer dans le courant de l'été (1924). On y a mis et on y mettra encore des bancs de menuisier, une forge, des installations pour n'importe quelle industrie n'exigeant ni matériel coûteux ni travail compliqué.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Deux menuisiers ont fabriqué gaiement les portes et les fenêtres du nouveau bâtiment, une bibliothèque pour la salle de lecture, des armoires où chaque vieillard a son compartiment (avec fermeture). Un vieux fait de la boissellerie. Un autre s'occupe de cordonnerie: depuis qu'il a son outillage, c'est curieux comme les pensionnaires éprouvent le besoin de faire ressemeler leurs souliers! Le nombre des vanniers a doublé et la récolte de cerises a donné l'occasion d'écouler 200 paniers. Suivant les aptitudes

des artisans, on continuera par d'autres industries. L'émulation naît peu à peu et, avec elle, un assainissement réel de l'atmosphère morale.

L'assemblée des délégués de la Fondation nationale suisse „Pour la Vieillesse“ a bien voulu encourager cette initiative. Elle vient d'accorder une subvention de frs. 3,000 destinée spécialement à l'outillage des dits ateliers.

Malgré les gros sacrifices qu'ont nécessités cette construction et l'entretien général des bâtiments, la situation financière de l'Hospice reste assez satisfaisante. On a pu réduire à frs. 540 depuis le 1 janvier 1923, le prix de pension, monté à frs. 600 lors du renchérissement général. Il est superflu de dire que les dividendes n'ont enrichi aucun des actionnaires: les statuts prévoient d'ailleurs (art. 24) que le dividende en aucun cas n'excédera le 4%. Une seule fois, en 1910, on a distribué le 2%. Environ deux tiers des actions sont aux mains de particuliers et un tiers appartient aux communes du district.

---

### **Ein Besuch in der Alterswerkstatt der Gebr. Sulzer in Winterthur.**

Dr. W. Ammann, Zentralsekretär der Stiftung „Für das Alter“.

Die fortschreitende Mechanisierung und damit zusammenhängende Einführung neuer Betriebsmethoden in Industrie, Gewerbe, Handel und Landwirtschaft verlangt immer intensivere Arbeitsweise, welcher die alten Arbeiter und Angestellten nicht gewachsen sind. Der wirtschaftliche Fortschritt ist somit die Hauptursache der Not der Alten, die mit dem Siegeszug der Technik notwendigerweise um sich greift. Allerdings wird in den größeren Betrieben das Los dieser gebrechlich gewordenen ältern Arbeitskräfte durch die Ausrichtung von Pensionen erträglich zu machen gesucht. Es zeigt sich aber, daß den Alten mit Geld allein nicht geholfen werden kann, denn es handelt sich eben nicht bloß um eine materielle, sondern auch um eine seelische Not.